

LA REEDUCATION DANS LA MALADIE DE PARKINSON

La maladie de Parkinson s'impose depuis quelques années comme la **2^{ème} maladie neurodégénérative** la plus importante en France après Alzheimer (plus de 200 000 patients et 26 000 nouveaux cas/an). La prise en charge du patient Parkinsonien depuis 10 ans a énormément évolué et la **rééducation par la kinésithérapie** est aujourd'hui essentielle dans le traitement de la maladie. Elle est une clé du **maintien de l'autonomie** et a aussi prouvé son **effet neuroprotecteur**. Cette formation vous permettra d'appréhender les nouvelles techniques de rééducation et réadaptation dans la maladie de Parkinson.

OBJECTIFS

- Prendre en charge un patient atteint de la maladie de Parkinson
- Décrire les avancées sur la neurochirurgie, les traitements et la recherche
- Détailler la prise en charge multidisciplinaire du patient Parkinsonien
- Utiliser les méthodes de rééducation et de réadaptation adaptées à chaque patient
- Accompagner le patient et l'aidant dans toutes ses interrogations

PUBLIC

Masseurs-kinésithérapeutes (Pré-requis : aucun)

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Alternance de théorie et de pratique, brainstorming et remédiations en groupe, études de cas, mises en situation, échanges avec des patients, séance d'activité physique adaptée.

Evaluation des connaissances avant et après la formation.

INTERVENANTE

Helène SOUTY, Masseuse-kinésithérapeute libérale (*patientèle à + 80% Parkinsoniens*), Intervenante ETP Parkinson, Animation de cours de gym pour patients Parkinsoniens, Formatrice en IFMK (*Nantes et Montpellier*), Conceptrice et rédactrice du livret "Le traitement par l'activité physique dans la maladie de Parkinson".

+ Interventions de patients

PROGRAMME

I. LA MALADIE DE PARKINSON

- Historique et épidémiologie
- Définition, étiologie
- Physio-anatomie
- Sémiologie : Triade tremblement-akinésie-rigidité
Troubles associés
- Diagnostic et diagnostics différentiels - Les cotations et échelles - Imagerie et DATSscan - Les différentes phases
- Traitements : Une prise en charge pluridisciplinaire

II. ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SUR PARKINSON

- La technique chirurgicale et ses indications
- Actualités et recherches

III. REEDUCATION ET READAPTATION

- Bilan de la maladie de Parkinson
Evaluation analytique des troubles moteurs, non-moteurs, psychiques, cognitifs et végétatifs du patient
- Les grands principes de la rééducation
- Rééducation des troubles moteurs et des troubles axiaux
 - Mobilisation passive (travail en atelier)
 - Mobilisation active (3 cas cliniques)
 - Organisation d'une séance de training et d'un cours de gym en groupe
 - Mise en pratique : 1ère séance et rééducation à la marche en présence de patients
- Identifier le réseau autour de Parkinson, les patients experts, l'ETP, les associations de patients
- Conseils aux patients, trucs et astuces
- Position et rôle de l'aidant

DURÉE

2 jours (14h)

TARIF

540€
(+ déjeuners)

FINANCEMENT

Action DPC n° 83472200004
ou Action FIF-PL

BULLETIN D'INSCRIPTION

A LA FORMATION : La rééducation dans la maladie de Parkinson

Dates et lieu :

Tarif (TVA non applicable) : **540€ + Frais de déjeuners** (à la charge du professionnel)

Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :

Informations complémentaires

Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

FINANCEMENT (attention, les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables)

- Financement ANDPC : Je m'engage à m'inscrire sur www.mondpc.fr et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant (sous réserve d'acceptation par l'ANDPC).
- Financement FIF-PL : Je m'engage à faire les démarches nécessaires sur www.fif-pl.fr et à régler la formation à Habilis qui fournira une attestation de formation (sous réserve d'acceptation par le FIF-PL).
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à :

Signature et cachet :

Le :



CONTACT
Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr
02 51 79 09 84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site www.mondpc.fr. Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et du chèque des déjeuners.

PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.

Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur www.mondpc.fr et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

Ex : Pour les kinésithérapeutes, le plafond est fixé à 250€/jour et 750€/an.

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel vous cotisez (Opérateur de Compétences).

DOCUMENTS LEGAUX

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC, l'attestation de formation et la facture si vous avez réglé la formation. La convention de formation fait office de facture si vous n'avez rien réglé d'autre.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Annulation tardive :

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

Non présentation ou abandon en cours de stage :

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires.

En fonction du lieu de stage, nous pourrions vous demander une participation aux frais de déjeuners.



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84